

# Assemblée générale

Date : 19.10.2024

Heure : 17h00

Lieu : Salvan, Salle Polyvalente

Réunion organisée par : FMBV	Type de réunion : Assemblée des délégués
Menée par : Dominique Robyr	Secrétaire : Eric Bellon / P.A. Da Costa

## Participant :

Délégués des sociétés membres de la FMBV, comité FMBV (Eric Bellon, Dominique Robyr, Edith Frei), et commission musicale FMBV (Mathieu Schopfer, Joseph Fosserat, Guillaume Mariéthoz). Cédric Pochon, membre ACMV.

**Excusés :** Gaspard Vignon, comité FMBV, Jérôme Favre, Membre d'honneur, Jean-Maurice Delasoie, Membre d'honneur, Abbet Séverine et Elysa Pellegrino, membres CM.

## Compte-rendu

Point de l'ordre du jour : 1	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	Intervenant : Dominique Robyr
------------------------------	---------------------------------	-------------------------------

Après les salutations d'usage, Dominique Robyr ouvre l'assemblée générale.

Si une société demande un ajout dans les divers, ceci doit se faire 30 jours avant l'assemblée au comité de la FMBV.

Dominique Robyr nous dresse la liste de l'ordre du jour.

Jean-Luc Rahir, en tant que vice-Président de Salvan, nous adresse des mots de bienvenue au nom de la Commune de Salvan. Après les salutations d'usage, il nous parle de Salvan comptant un peu plus de 1'500 habitants dans 4 villages et quelques hameaux. C'est une commune tournée vers le tourisme 4 saisons avec actuellement un nouvel investissement en cours d'achèvement au Creusaz, une nouvelle télécabine. C'est une commune qui est résolument en coordination avec la commune de la vallée du Trient. Elle vient de signer pour 10 ans pour le parc naturel de l'Arpille à la Cime de l'Est. Pour finir c'est une commune très vivante avec une masse de manifestations culturels sportives patrimoniales etc.

Point de l'ordre du jour : 2	<b>Hommage aux défunts</b>	Intervenant : Dominique Robyr
------------------------------	----------------------------	-------------------------------

Dominique Robyr demande à l'assemblée de se lever et d'observer un moment de silence pour les musiciens et les membres de nos familles décédés durant l'année écoulée. La fanfare municipale de Salvan nous interprète un morceau de circonstance.

Point de l'ordre du jour : 3	<b>Appel des sociétés</b>	Intervenant : Dominique Robyr
------------------------------	---------------------------	-------------------------------

Rappel statutaire ; chaque société est tenue de se faire représenter à cette assemblée des délégués. Une amende de 100 francs sera facturée aux sociétés absentes.  
Les 23 sociétés de la FMBV sont présentes à cette assemblée 2024.

Point de l'ordre du jour : 4	<b>Nomination des scrutateurs</b>	Intervenant : Dominique Robyr
------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------

Séraphin Clément et Jonathan Bochatay sont nommés scrutateurs pour cette assemblée.

Point de l'ordre  
du jour : 5

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale  
2023**

Intervenant : Dominique Robyr

Le procès-verbal de l'assemblée 2023 est sur le site de la FMBV. Personne ne demande la lecture du protocole. Il est accepté par l'assemblée.

Point de l'ordre  
du jour : 6

**Rapport d'activité du Président**

Intervenant : Dominique Robyr

Dominique Robyr nous parle de la saison 2023-2024 qui se termine et fut bien remplie pour la plupart des sociétés et des musiciens de la FMBV. En particulier, pour l'Harmonie de Monthey qui a organisé un super festival 2024. La Fanfare municipale de Salvan dont les comités sont au travail depuis plusieurs mois afin de nous offrir un festival 2025 sans fausses notes, pour les sociétés qui ont organisé leur giron et leurs amicales, pour les sociétés qui ont participé à la fête cantonale des musiques ou encore pour les musiciens qui ont participé à divers examens musicaux et concours de solistes.

Cela montre bien le dynamisme de nos sociétés et de nos musiciens, et il ne peut qu'en être ravi. En ce qui concerne la fête cantonale des musiques à Crans-Montana, il relève en particulier les excellentes troisièmes places en salles et en défilés en catégorie Harmonie 1 de l'Harmonie Municipale de Martigny. Le prix spécial du meilleur cornet de la catégorie Brass Band 3 attribué à Anne-Laure Carrupt de la fanfare de la Villageoise de Muraz, ainsi que l'excellente 3e place de la fanfare la Collongienne en défilé.

Concernant les jeunes musiciens, plusieurs tambours se sont particulièrement illustrés à l'occasion de la fête des tambours et fifres du Valais-Romand à Vétroz, et plusieurs souffleurs lors des championnats valaisans de cuivre. En particulier, lors des derniers championnats valaisans des solistes à Grône, les jeunes musiciens issus de nos fanfares ont remporté, chez les moins de 16 ans, 4 des 5 catégories d'instruments sur tout le canton. Il donc persuadé qu'en aidant à l'organisation des festivals et en organisant le concours de jeunes, notre fédération reste indispensable au dynamisme de ses membres.

A ce sujet, afin d'aider les fanfares de notre fédération à organiser leurs répétitions partielles, leurs camps musicaux, une ou plusieurs journées d'introduction à la direction sera organisée ce printemps.. Pour terminer, il relève que la FMBV est au service de ses membres et que son comité et sa commission musicale restent à l'écoute des remarques et propositions.

Point de l'ordre  
du jour : 7

**Finances : a. Compte 2023-2024  
b. Vérificateurs des comptes  
c. Budget 2024- 2025**

Intervenant : Eric Bellon

- A. Eric commence par nous annoncer un bénéfice de l'exercice 2023-2024 de 2'924.85. Le concours des jeunes nous a coûté 9'582.45 et nous avons eu 10'444.00 d'entrée. Bénéfice 861.55. Les comptes de la FMBV sont 15'303.95 d'entrées et 12'379.10 de sortie, dont 2'300 frs pour les cotisations uniques pour le morceau d'ensemble.
- B. Séraphin Clément, au nom des vérificateurs, nous lit le rapport des vérificateurs des comptes. Ils nous ont lu les pièces justificatives et contrôlés l'exactitude des comptes. Les soldes des comptes sont de 12'795.00 à la BCV et de 1'165.00 dans le compte de la marche officielle. Ils demandent décharge au caissier et à eux-mêmes. Il demande à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.
- C. Le budget 2024-2025 Pour les comptes FMBV 2'350.00 de recettes et 1'761.00 de charges avec un bénéfice de 589.00 Pour le concours du samedi 12'430.00 de charges (location piano notamment) et 11'000.00 de produit ce qui donne une perte de 1'430.00. En résumé, l'année ce clôture sur un déficit de 841.00 L'assemblée accepte le budget à l'unanimité. Merci à Eric Bellon pour son travail.

Point de l'ordre  
du jour : 8

**Rapport d'activité du directeur de la CM**

Intervenant : Mathieu Schopfer

Mathieu, nous parle du bon déroulement du concours du samedi. De manière générale la participation est très bonne y compris dans la catégorie 4 de ce fait il encourage les anciens a y participer. La contrainte pour le nombre de concurrents maximum pour les pianistes étant levée c'est avéré très positive. La remise du challenge de la Fédération est donné à Antoine Zeiter au baryton de l'Agaunoise de St- Maurice.

Il remercie par la même occasion Thierry Fournier pour les gravures. Quelques améliorations sont à venir pour le concours de marche et de son règlement. La suite des activités de la commission musicale a été la sélection de la nouvelle marche d'ensemble pour les tambours sous la responsabilité de Séverine Abbet. Un jury de spécialiste a été mis en place pour l'occasion et le morceau "Assemblage" de Lionel Abbet a été retenu. Une journée d'initiation à la direction instrumentale va être mis sur pied avec Jean-François Bobillier comme un intervenant.

Joseph Fosserat nous fait part que 15 jeunes ont participé aux examens de l'ASM. Il remercie la Collongienne de Collonges pour la mise à disposition des locaux. Il soulève la réussite de 3 jeunes de la FMBV aux examens finaux de l'ASM. Il s'agit de Stevan Sarlandie de la Villageoise de Dorénaz, Pierrick Borsato de l'Union instrumentale de Troistorrents et Pedro Gomez de la Collongienne de Collonges. Chaque année une diminution de participants est constatée aux examens 166 pour l'année 2022 et 120 pour cette année.

Comme chaque année, il nous rappelle l'importance des examens cantonaux pour la formation des jeunes. On peut le contacter pour toutes informations à ce sujet. Les examens dans notre région auront lieu le samedi 3 mai 2025 pour le niveau sup et le 10 mai 2025 pour les autres niveaux.

---

<b>Point de l'ordre du jour : 9</b>	<b>Concours des jeunes : validation gestion</b>	<b>Intervenant :</b> Dominique Robyr
-------------------------------------	---	--------------------------------------

---

La nouvelle gestion permet au pianiste de suivre le soliste lors de mise en place. C'est un tirage au sort modifié mais quand même aléatoire. Cette façon de faire sera indiquée dans le formulaire d'inscription. Elle est validée par l'assemblée.

---

<b>Point de l'ordre du jour : 10</b>	<b>Modifications réglementaires</b>	<b>Intervenant :</b> Dominique Robyr
--------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------------

---

### **Règlement de musique de marche**

Il y a eu des retours de différents directeurs de fanfares sur les différences de règlements de musique de marche entre la FMBV et de l'ACMV. Ces différences sont ennuyeuses, car elles demandent des modifications régulières. Le but de ce remaniement est de faire coller les deux règlements pour la marche.

#### Article 1

Nous avons ajouté un alinéa de l'article 8 qui a été modifié.

#### Article 2 Fête Cantonale

Nous avons modifié ceci : les classements est établis sans catégorie.

Pour le reste de cet article, le règlement ACMV est applicable.

#### Article 3

Reprise de l'article ACMV

#### Article 4 et 5

Pas de modification

#### Article 6

Reprise de l'article ACMV

La mention d'1m30 pour le jury reste valable

#### Article 7 et 8

Reprise de l'article ACMV

#### Article 11

L'article ne collait plus à la pratique. Les feuilles de jury n'étaient plus réglementaires. Nous avons souhaité modifier cela et adapté à ce qui a été mis en place par la commission musicale idem pour la présentation/défilé

Le président invite l'assemblée à poser des questions. Il y a eu plusieurs questions.

L'assemblée a du mal à comprendre la nouvelle répartition des points entre un règlement à 100 points et le système actuel à 70 points

Un résumé est fait en expliquant que dans le règlement FMBV il y a des sous-critères. (4x10 points) pour la partie musicale.

La proposition est de supprimer ces critères pour avoir 30 points pour la discipline et 40 points musique sans pondération.

Le président rappelle que rien ne change et que ces modifications permettent de s'adapter à la réalité. Et que cela évite de faire une modification réglementaire régulière.. Cela donne plus de souplesse.

Et que les directeurs de fanfare recevront des critères d'évaluation plus globale.

Un double vote est proposé

1. Garder la répartition 40/30 en supprimant les sous-critères
2. Supprimer la répartition 40/30

Suppression de la répartition 40/30 - 17 votes

Abstention - 6 votes

Contre la suppression de la répartition 40/30 - 0 vote

L'article 11 est approuvé

Par contre la CM devra transmettre aux sociétés environ 2 mois avant le festival la grille avec le nombre de points et les jurys devront bien préciser les motifs et critères de perte de points lors du jugement.

**Le règlement modifié sera prochainement disponible sur le site [www.fmbv.ch](http://www.fmbv.ch)**

### **Concours des jeunes**

Une autre réglementation demande à être modifiée. À la suite d'un point relevé par certaines sociétés, le comité étudié une modification réglementaire pour le concours des jeunes. Elle souhaite vous proposer l'intégration des élèves des écoles de musique de la FMBV qui ne sont pas encore dans les rangs (pas de carnet de musiciens) à notre concours (instruments à vent pour le moment). Le comité a donc procédé à un sondage en 3 points auprès des diverses sociétés.

1. Ne pas accorder la possibilité de participer
2. Intégrer les musiciens à la catégorie 1
3. Créer une nouvelle catégorie

Il y a eu peu de réponses. Le choix était partagé entre l'intégration des musiciens et la création d'une nouvelle catégorie.

Le comité propose de voter pour l'admission au concours des élèves des écoles de musique. L'assemblée vote pour cette intégration. Après ce vote positif, le comité souhaite statuer sur la façon d'intégrer ces jeunes élèves au concours des jeunes. Il propose deux options.

Choix 1 intégration dans la catégorie 1

Article 3 conditions d'admission modifiées avec ces conditions :

- Musiciens inscrits dans une école de musique affiliée à la FMBV pas encore dans les rangs de la société
- Age minimum : 8 ans

Choix 2 Création d'une nouvelle catégorie

- Musiciens inscrits dans une école de musique affiliée à la FMBV pas encore dans les rangs de la société 8 à 13 ans
- Inscription dans la nouvelle catégorie
- Catégorie pas ouverte aux membres actifs

Le comité pense que de créer une nouvelle catégorie serait la plus simple à mettre en place pour les raisons suivantes :

- Si moins de 5 concurrents - catégorie supprimée
- Morceau concours : Pas de possibilité d'être accompagné d'un pianiste
- Le morceau sera interrompu par un signal sonore après 2min30

La création de cette nouvelle catégorie est pour le comité préférable.

Les membres de l'assemblée débattent sur le sujet avec différentes questions d'âges, d'organisation, de qualifications. Les questions sont nombreuses.

Le comité sonde les délégués pour savoir si dans leurs écoles de musique des jeunes seraient susceptibles de vouloir participer à ce concours. (7 candidats environ).

Après un moment de réflexion, le comité propose à l'assemblée de passer au vote.

Choix 1 - Intégration catégorie 1 : 4 votes

Choix 2 - Nouvelle catégorie : 19 votes

Le comité ouvre le débat sur l'âge limite de cette nouvelle catégorie et l'assemblée opte pour l'expérience et la connaissance des professeurs de musique lors de l'inscription des enfants au concours. Suite à cette discussion et à ce partage d'idée, le comité propose donc cette nouvelle catégorie sans délimitation d'âge.

La modification du règlement pour le concours est donc mise au vote et acceptée par l'assemblée par 23 votes.

**Le règlement modifié sera prochainement disponible sur le site [www.fmbv.ch](http://www.fmbv.ch)**

**Point de l'ordre  
du jour : 11**

**Élection au comité de la FMBV**

**Intervenant :** Dominique Robyr

Actuellement le comité travail à 4 personnes plus la représentante du festival Géraldine Python. Gaspard étant démissionnaire il s'agit de trouver deux autre membres. Deux candidats sont présentés :

La première candidate est Mélanie Berra-Gay et est présentée par une déléguée de la Villageoise de Dorénaz. Mélanie est une musicienne expérimentée, elle a joué dans différentes sociétés de la fédération ou hors fédération ainsi qu'un ensemble de Québec. Elle s'est aussi investie dans le festival 2022 à Dorenaz comme responsable de la CM. Son élection est faite par acclamation de l'assemblée.

Le deuxième candidat est Pierre-André Da Costa est présenté par Dominique car la Vouvryenne est en vacances dans le sud de la France. Pierre-André est un musicien issu de la Villageoise de Chamoson ou il s'est investi en tant que responsable EM et CM ainsi que son engagement dans différentes organisations ponctuels. Il y a un peu plus de dix ans il prit la direction de la Vouvryenne de Vouvry tant est si bien qu'il est y resté comme musicien. Son élection est faite par acclamation de l'assemblée.

Les tâches seront déterminées lors de la prochaine séance de comité.

**Point de l'ordre  
du jour : 12**

**Élection à la CM de la FMBV**

**Intervenant :** Dominique Robyr

Séverine Abbet étant démissionnaire nous recrutons également. un candidat c'est proposé. Il s'agit d'Adrien Bellon de l'Echo de la Montagne de Champéry, fils d'Eric notre caissier. Il est présenté par Séraphin délégué de l'Echo. Adrien, âgé de 24 ans, vient d'achever ses études d'ingénieur à la HES-SO. Tambour confirmé au sein de plusieurs ensembles (Champéry, Monthey, tambours du Chablais). Il a participé à plus d'une trentaine de concours. Il a été admis en tant que tambour militaire en 2020. Il y également obtenu le diplôme de moniteur de tambours avancé. Il suit actuellement la formation J+M. Il a repris notamment la section junior des tambours du Chablais. Son élection est faite par acclamation de l'assemblée.

**Point de l'ordre  
du jour : 13**

**Nominations statutaires**

**Intervenant :** Dominique Robyr

Le comité de la FMBV a eu la chance de pouvoir compter sur un membre incroyable durant 20 ans au sein du comité en la personne de Claude Schmidli. Le comité propose de le nommer membre d'honneur de la FMBV. Dominique propose d'accepter cette nomination par acclamation. Nous remercions Claude pour ces années au sein de Fédération.

Nous avons une 2ème nomination au titre de membre d'honneur de la Fédération à voter ce soir en la personne de Gaspard Vignon qui a oeuvré au sein de notre comité durant 6 ans. Le président demande l'approbation de cette nomination par acclamation. Merci à Gaspard.

**Point de l'ordre  
du jour : 14**

**Présentation du festival 2025 à Salvan**

**Intervenant :** Julien Fournier

Julien Fournier remercie et accueil l'assemblée à Salvan. La date de cette assemblée était pour le comité d'organisation une date importante par rapport à l'organisation du Festival. Après les visites de la journée avec la commission musique, Julien confirme avec soulagement être sur les bons rails. Il présente dans les grandes lignes le programme du 23,24 et 25 mai 2025.

Il présente le logo du Festival, le 91ème du nom. Le logo comporte : un instrument de musique, une portée en forme de rivière, des gouttes d'eau. Ces éléments illustrent le thème de ce festival - l'eau - avec comme slogan:

Une goutte d'eau à Salvan. Le thème de l'eau a été choisi, car Salvan est la capitale de la vallée du Trient qui est connue pour son or bleu (rivières, barrage). Donc c'est naturellement que ce thème a été choisi. Julien fait un petit clin d'oeil à la météo humide du dernier festival organisé à Salvan.

Il présente ensuite l'organigramme comprenant le comité et 4 dicastères (subsistance et infrastructure, finances, la musique, animation et communication). Il présente les responsables de ces secteurs. Il soulève l'envie et l'importance d'inclure les jeunes dans l'organisation du festival afin qu'ils puissent prendre la relève.

Le président du comité d'organisation déroule ensuite dans les grandes lignes le programme du festival.  
Vendredi soir : l'Amicale du District de St-Maurice - accueil dès 18h, 18h30 cortège environ 800m, 19h prestation des sociétés sur le podium et repas, 21h bal  
Samedi : le concours des jeunes solistes et une grande soirée de gala - 8h début de concours, 17h les finales, 18h30 sous la cantine bar, cuisine au public, 20h30 soirée de gala (partie VIP), bal dès 22h30  
Dimanche : le 91ème Festival - 8h production des sociétés devant jury, 12h partie officielle, 13h30 défilé, 15h production des sociétés sur podium, 18h remise des résultats, 19h banquet et bal avec Magic Men

Il zoom sur la partie VIP et le gala du samedi soir. Pour la partie VIP Cocktail dînatoire avec animation live avec un set musical et un magicien sera organisé - les billets ne sont pas encore en vente. Le gala commence avec la production de l'ensemble de cuivre valaisan et de son nouveau spectacle (1h) suivi de FORMA, chanteuse et humoriste valaisanne, étoile montante de la région. La soirée se terminera avec un DJ.

La billetterie et les informations seront bientôt en ligne sur le site [salvan2025.ch](http://salvan2025.ch). Julien montre ensuite le plan et les divers lieux où les sociétés se produiront tant lors des défilés, des prestations que pour les concours.

Il déroule les particularités du festival 2025:

Parking: Salvan a peu de place de parking et propose d'inciter le public et aux musiciens de venir en train à Salvan. Avec un plan de transport particulier mis en place pour l'occasion (plus de fréquence de train, train de nuit)

Le kiosque à musique de la RSR sera organisé le 10 mai à la salle de gym et la semaine avant le festival, c'est en cours de validation, nous devrions recevoir l'équipe des Dicodeurs.

Les Banquets seront dynamiques, nous vous proposerons d'aller vous servir à manger.

Il y aura également des surprises qui vont arriver d'ici Noël. Julien invite tout le monde à suivre le festival sur les réseaux sociaux. Pour Instagram: [Salvan2025](https://www.instagram.com/Salvan2025) et pour Facebook: la page de la fanfare et bien sur le site internet [Salvan 2025](http://Salvan2025).

Dernier point, Julien demande de bien vouloir scanner le Code QR déposé sur les chaises, Le comité d'organisation a mis en place un concept inédit afin de faciliter les visites des sociétés. Il remercie de remplir le formulaire le plus rapidement possible afin de passer un bon moment avec chaque société. Cette présentation se termine avec de chaleureux remerciements, Julien Fournier nous donne rendez-vous à Salvan en Mai !

Point de l'ordre  
du jour : 15

Attribution du Festival 2027

Intervenant : Dominique Robyr

Dominique Robyr demande si L'Echo du Trient de Vernayaz accepte l'organisation du festival 2027. Son représentant accepte.

Point de l'ordre  
du jour : 16

Mots du représentant de l'ACMV

Intervenant : Cédric Pochon

Il remercie cordialement de l'invitation et apporte les salutations de l'ACMV. Il excuse Christian Bohnet, président de l'ACMV. Il présente les modifications intervenues cette année au sein de l'Association Cantonale. Il présente Edith Frei, nouvelle représentante de la FMBV, il la remercie de sa disponibilité. Il expose la réorganisation au sein du comité cantonale suite au décès tragique de Christophe Claivaz. Des modifications ont été réalisées surtout dans la gestion des membres. Pour la FMBV, Edith Frei s'occupera des sociétés du Lac Léman jusqu'à Collombey plus le Val d'Illiciez et Cédric Pochon gèrera les sociétés depuis Monthey à Martigny. Ils informent les sociétés qu'une check-list est disponible sur le site de la ACMV (7 pages). Le délai pour l'envoi des documents aux représentants de l'ACMV est fixé au 30 novembre. Il comprend : les livrets de sociétaires des nouveaux membres - les livrets de sociétaires des jubilaires - l'e-mail de confirmation que les données ont été mises à jour ainsi que la déclaration SUISA des pièces interprétées dans l'année.

Au 1er janvier, les inscriptions aux examens ASM et préparation à examen musique militaire doivent être faites. Cédric rappelle que si les délais ne sont pas respectés, les sociétés sont soumises à une amende selon les statuts, pas de distinction aux jubilaires lors de votre festival, pas de subventions aux jeunes suivant des cours de musique et pas d'inscription aux examens ASM. Il remercie l'assemblée pour sa collaboration.

Cédric informe des différents moyens de subventions pour les élèves musiciens et les camps de musique. Il rappelle et invite les sociétés de bien remplir le formulaire qui se trouve sur le site. Car ce sont des aides très intéressantes. (environ 150.- par élèves musiciens). C'est une aide non-négligeable qui est à votre disposition.

Il termine son intervention avec des remerciements aux membres et au comité. Il annonce sa démission après 9 ans ACMV l'an prochain. S'il y a des personnes intéressées à prendre son poste, il les invite à prendre contact avec lui.

**Point de l'ordre  
du jour : 17**

**Divers**

**Intervenant :** Dominique Robyr

---

Dominique vous invite à penser à annoncer vos activités et manifestations, mais également les changements d'adresse.

Le caissier fait une remarque sur les paiements des diverses cotisations et inscriptions. Ils souhaitent que la date du paiement soit respectée.

Guillaume Rouiller remercie le comité FMBV au nom de l'assemblée.

Dominique clôt l'assemblée générale et la Fanfare de Salvan pour son accueil.

**L'assemblée se termine par la présentation du morceau de la marche d'ensemble des tambours créée par Lionel Abbet.**

Les membres du comité sont à disposition des sociétés en tout temps pour des questions ou des précisions.

Dominique Robyr remercie La fanfare municipale de Salvan pour l'accueil des sociétés et clôt l'assemblée vers 18h50.

L'assemblée est suivie d'un apéritif offert par la Municipalité de Salvan.

Visitez notre site internet [www.fmbv.ch](http://www.fmbv.ch) pour d'autres renseignements.

Fait à Muraz par Da Costa Pierre-André